

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 16 Juillet 2021

Règles d'abattage rituel pour la fête de l'Aïd-El-Kébir

A quelques jours de la fête de l'Aïd-el-Kébir, les pouvoirs publics rappellent que seules les viandes issues d'établissements agréés par les services vétérinaires **offrent des garanties sur leur qualité sanitaire**.

La célébration de la fête musulmane de l'Aïd-El-Kébir débutera le 20 juillet 2021. Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ont adressé aux préfets des instructions précises conciliant l'attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite avec les dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments, de protection animale et de respect de l'environnement.

Des réunions de concertation ont été organisées par le préfet afin de faciliter le bon déroulement de cette fête religieuse.

Les pouvoirs publics rappellent que l'abattage rituel ne peut être pratiqué que dans un abattoir agréé et contrôlé par les services vétérinaires. L'abattage du mouton sera fait par un sacrificateur habilité par les organismes religieux agréés. Une estampille de salubrité portant le numéro d'agrément de l'abattoir est apposée sur chaque carcasse qui a subi une inspection sanitaire favorable. La traçabilité de la carcasse sera assurée par rapport à celle du mouton vivant.

L'abattage rituel, hors d'un abattoir agréé, est sévèrement réprimé (délit passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende).

Le transport d'ovins par des particuliers, sur le territoire de l'Aude, est limité jusqu'au 23 juillet 2021. Seuls les mouvements d'animaux, réalisés par des particuliers, à destination directe d'un abattoir agréé sont autorisés.

Les abattoirs ci-dessous peuvent accueillir les particuliers dans la limite de leur **capacité et à condition d'être prévenus impérativement au préalable** (seuls les établissements limitrophes les plus proches sont indiqués) :

- abattoirs agréés pérennes : Perpignan (04 68 54 41 21), Pézenas (04 67 98 12 32), Pamiers (05 34 01 33 25), Castres (05 63 51 44 00) ;
- abattoir agréé temporaire : la Bergerie Languedocienne, quartier Grammont à Montpellier.